

QUALITÉ DE L'AIR

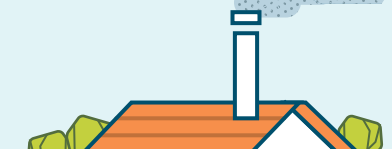
LES IMPACTS DU CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS

2017

6,8 millions
de logements
chauffés au bois



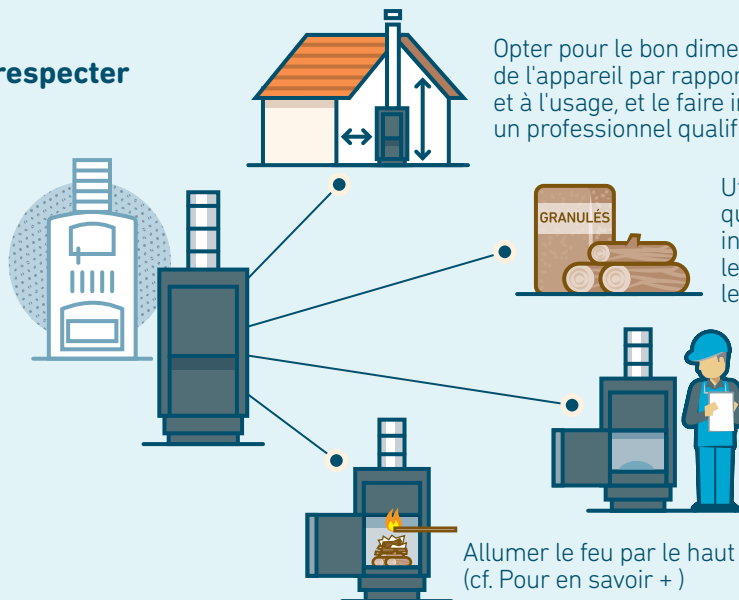
27 % des émissions
nationales de PM₁₀*.
liées au bois résidentiel



Comment faire baisser les émissions de particules fines ?

Renouveler le parc et respecter les bonnes pratiques :

Remplacer un appareil ancien par appareil récent performant, flamme verte 7 étoiles ou équivalent, permet de baisser en moyenne de moitié les émissions de particules fines. Cette baisse peut aller jusqu'à un facteur 10 si l'appareil est installé, entretenu et utilisé en respectant les bonnes pratiques.



Opter pour le bon dimensionnement de l'appareil par rapport au logement et à l'usage, et le faire installer par un professionnel qualifié.

Utiliser un combustible de qualité avec une humidité inférieure à 23% pour les bûches et 10 % pour les granulés.

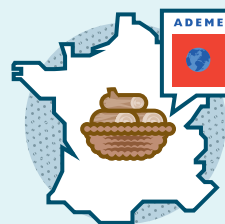
Entretien l'appareil.

Allumer le feu par le haut (cf. Pour en savoir +)

Quelles sont les aides de l'ADEME ?

Dans certains territoires enregistrant des niveaux préoccupants de pollution aux particules fines, le Fonds air bois aide les particuliers à remplacer leurs chauffages au bois antérieurs à 2002**.

19 millions
d'euros
d'aide ADEME



13 fonds air
bois en cours
avec le soutien
de l'ADEME

*PM₁₀ : particules fines ayant un diamètre inférieur ou égal à 10 µm

**Ce dispositif vient s'ajouter aux aides nationales comme le CITE (Crédit d'impôts pour la transition énergétique).

Pour en savoir + : www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/aide-fonds-air
www.ademe.fr/chauffage-bois-mode-emploi
www.ademe.fr/poele-a-bois-chaudiere-insert

